

Convention de partenariat

entre

l'académie d'Aix-Marseille

et

l'association Passeport Avenir



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

L'Etat,

représenté par Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités,
Bernard Beignier,

d'une part,

et

l'association Passeport Avenir, régie par la loi de 1901 et créée le 6 décembre 2006, ci-après désigné « **Passeport Avenir** » dont le siège est situé 45 boulevard Vincent Auriol 75013 Paris, représentée par son délégué général, **Benjamin Blavier,**

d'autre part,

il a été expressément convenu et arrêté ce qui suit.

Préambule

La promesse de l'Ecole Républicaine est que chacun, selon son talent et non selon sa naissance, puisse s'y épanouir et construire son avenir.

Cependant, le constat est partagé : les inégalités sociales et les discriminations pèsent de tout leur poids. Les jeunes les plus modestes, à talent et travail égal, doivent surmonter des déterminismes sociaux, économiques et culturels qui freinent leur accès aux études supérieures, en particulier dans les filières favorisant l'accès aux responsabilités dans les entreprises et les administrations.

Face à cette situation, l'École se mobilise pour renforcer l'égalité des possibles. Les initiatives sont fortes pour interroger le modèle pédagogique, la carte scolaire et l'orientation.

La société civile dans son ensemble, et en particulier les entreprises, se mobilisent également aux côtés de l'Ecole Républicaine pour apporter aux élèves de milieux populaires, notamment des établissements relevant de l'éducation prioritaire, et à leurs familles, l'accompagnement, la connaissance des métiers, les réseaux, le soutien indispensable à la confiance en soi, qui sont des éléments déterminants d'un parcours choisi et réussi, quel qu'en soit la nature et la durée.

1. Passeport Avenir

Créée en 2005, l'association Passeport Avenir a pour mission d'accompagner les jeunes issus de milieux populaires dans leur réussite scolaire et professionnelle afin de favoriser l'émergence d'une génération de leaders différents, en mobilisant les employeurs et les établissements d'enseignement supérieur.

Passeport Avenir a pour vocation de constituer une communauté d'exemples de réussite, composée de jeunes cadres représentatifs de toutes les composantes de la société française, prêts à se réinvestir pour redonner confiance à leurs cadets en l'école et en leur avenir, et pour lutter, au cœur des entreprises, contre les stéréotypes et les discriminations.

Plus de 4300 jeunes issus des milieux populaires bénéficient chaque année de l'accompagnement des 1200 cadres bénévoles de l'association Passeport Avenir, soutenue par 24 entreprises partenaires, le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère de la Ville, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la formation professionnelle et du Dialogue social, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

Les objectifs de Passeport Avenir et ses partenaires sont notamment :

- **De combattre les déterminismes** géographiques, sociaux, culturels en permettant aux jeunes gens et jeunes filles de milieux modestes, ruraux et urbains, s'ils en ont la volonté et le potentiel, d'accéder à des emplois de haut niveau, via notamment les grandes écoles d'ingénieur ou de management et les universités ;
- Pour ce faire, **d'accompagner et développer la réussite de ces élèves**, depuis la classe de première jusqu'à l'accès à l'emploi, après obtention d'un diplôme de grande école ou d'université (niveau Bac + 3 à Bac + 5) ;
- **De créer ainsi des exemples positifs de réussite et favoriser à terme, concrètement, la diversité au plus haut niveau** dans les entreprises et les administrations françaises.

2. L'académie d'Aix-Marseille

Pour faire face à l'aggravation des déterminismes sociaux telle que révélée dans les enquêtes PISA, alors que l'origine sociale n'a jamais pesé aussi lourd dans la destinée scolaire des enfants, le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'est engagé dans une politique de promotion de l'éducation prioritaire, visant à corriger l'impact néfaste des inégalités sociales et économiques sur la destinée scolaire. Elle se traduit notamment par le renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

Les assises de l'éducation prioritaire, qui se sont tenues dans toute la France en novembre et décembre 2013, ont été le point d'orgue de la consultation déconcentrée des acteurs de terrain travaillant dans les réseaux et établissements de l'éducation prioritaire.

Les assises interacadémiques (Aix-Marseille, Nice et Corse) se sont tenues à Marseille le 4 décembre 2013. Ces concertations ont permis de faire émerger des orientations pour faire évoluer la politique de l'éducation prioritaire qui vise à réduire l'effet des inégalités sociales et territoriales sur les résultats scolaires et à favoriser la réussite de tous les élèves.

La refondation de l'éducation prioritaire, qui entrera en vigueur à la rentrée 2015, est préfigurée, au cours de l'année 2014-2015, sur 102 réseaux pionniers au plan national et 10 réseaux dans l'académie d'Aix-Marseille.

L'académie d'Aix-Marseille comptera 33 Rep+ et 29 Rep.

En complément des REP+ et des REP, certains lycées généraux et technologiques, ainsi que des lycées professionnels relèveront également de l'éducation prioritaire. Outre les spécificités des EPLE situés en zones urbaines prioritaires, certains établissements en zones rurales éloignées partagent quelques préoccupations similaires (ambition en lien avec le champ des possibles, problème de mobilité et de projection dans certains pans du monde du travail).

3. L'académie d'Aix-Marseille et Passeport Avenir

- constatent que les jeunes gens et jeunes filles issus de milieux populaires rencontrent des difficultés à se projeter dans les études supérieures et en particulier dans les filières d'ingénieurs en raison notamment de phénomènes d'autocensure survenant très tôt dans leur parcours scolaire ;

- estiment que des opérations visant au soutien des jeunes et de leurs familles, à la découverte des possibles, et à la présentation de parcours de réussite accessibles peuvent contribuer à une augmentation des vocations à poursuivre des études supérieures et favoriser l'accès aux meilleures opportunités professionnelles ;
- remarquent que l'origine sociale des élèves inscrits dans les filières technologiques et professionnelles est différente de celle des élèves suivant les filières générales et que leur taux de poursuite en études supérieures est beaucoup plus faible. Ils souhaitent à la fois que ces voies soient valorisées et que leurs effectifs croissent ;
- constatent de la pertinence de l'accompagnement par des professionnels d'entreprise tel que déployé par Passeport Avenir auprès des élèves et des équipes enseignantes.

Dans ce contexte, les parties souhaitent développer ensemble des solutions globales, inédites, porteuses d'égalité des chances et la généralisation à la rentrée 2015 du « Parcours Avenir » à tous les collégiens et lycéens constitue de fait une véritable opportunité.

La présente convention prend acte de cette volonté commune et précise les axes de collaboration que l'académie d'Aix-Marseille et Passeport Avenir entendent mettre en œuvre, notamment dans le cadre du Programme Passeport Ingénieur des Investissements d'Avenir.

Il a par conséquent été convenu ce qui suit.

Article 1 – Objet de la convention

Cette convention formalise la collaboration entre Passeport Avenir et l'académie d'Aix-Marseille, en lien avec les orientations définies par le recteur de l'académie d'Aix-Marseille, et définit les engagements respectifs de chaque signataire pour les 3 années à venir.

Elle manifeste l'engagement des entreprises partenaires de Passeport Avenir pour une action désintéressée en faveur de l'égalité des possibles dès l'école et témoigne du soutien de l'académie d'Aix-Marseille, qui reconnaît la pertinence de l'action de Passeport Avenir au regard de son projet académique.

Article 2 – Filières et publics concernés

Passeport Avenir s'adresse aux élèves issus des milieux populaires, notamment des établissements relevant de l'éducation prioritaire, ne disposant pas des ressources et du capital social qui leur permettent de se projeter avec ambition et assurance vers des études supérieures longues puis vers le monde de l'entreprise.

Dans ce cadre, l'académie d'Aix-Marseille et Passeport Avenir décident de s'adresser en priorité aux élèves des filières technologiques, et en particulier STI2D et STL, de lycées identifiés comme prioritaires, en lien avec des collèges, dans la continuité de la dynamique initiée en direction des élèves de 3^e de l'académie d'Aix-Marseille.

Article 3 – Engagements réciproques de l'académie d'Aix-Marseille et de Passeport Avenir

3.1 Passeport Avenir s'engage

- à développer avec l'académie d'Aix-Marseille et ses partenaires des projets et actions innovants, visant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes issus des filières technologiques, dans un premier temps, et professionnelles, dans un second temps ;

- à déployer, au sein des établissements identifiés comme prioritaires, un programme de sensibilisation à la poursuite d'études longues, à destination de lycéens et étudiants de BTS mais également d'élèves de 3^e, construit autour de :
 - 3 ateliers collectifs :
 - présentation des parcours d'accès au diplôme d'ingénieur ou de manager ;
 - présentation de l'entreprise et des métiers ;
 - savoir se présenter à l'oral ;
 - visites de sites d'entreprises partenaires, sur le territoire ;
 - accès à une plateforme d'outils d'aide à l'orientation et l'insertion professionnelle.
- à mobiliser un réseau de volontaires parmi les collaborateurs de ses entreprises partenaires, mais également les étudiants et jeunes diplômés accompagnés par Passeport Avenir, pouvant intervenir lors des ateliers ;
- à accompagner, durant leurs études supérieures, les lycéens et étudiants ciblés jusqu'à l'obtention de leur diplôme. Cet accompagnement se construit de la façon suivante :
 - **Un tuteur individuel**, cadre de l'une des entreprises partenaires de l'association et formé à l'exercice, en vue d'accompagner l'étudiant dans la construction de son projet professionnel ;
 - **Un tutorat collectif**, décliné en différents volets :
 - **L'approfondissement de la connaissance du monde professionnel**, avec des ateliers métiers devant permettre aux étudiants de mieux connaître les métiers auxquels leur formation les destine et finaliser ainsi leur projet professionnel. Ces ateliers s'accompagneront de rencontres avec des professionnels ad hoc.
 - **L'accès aux stages et à l'emploi** avec des ateliers de technique de recherche de stage et de préparation aux entretiens de recrutement, incluant la participation de professionnels des ressources humaines et du recrutement des entreprises partenaires. L'organisation d'un forum métiers organisé avec les entreprises partenaires et adhérentes de l'association est également prévue.
 - **L'international**, soit un programme d'échanges téléphoniques avec des collaborateurs anglophones des entreprises partenaires, des ateliers consacrés à la recherche d'un stage et/ou d'un VIE et des conférences qui ont pour thème « comment construire sa carrière à l'international ? ».
- à soutenir les actions menées par l'académie en faveur de l'égalité des chances ;
- à promouvoir et valoriser auprès de ses partenaires les actions et mesures prises par l'académie d'Aix-Marseille en faveur de l'égalité des chances ;

3.2 L'académie d'Aix-Marseille s'engage

- à identifier, en concertation avec Passeport Avenir, les lycées pour la mise en œuvre des programmes de l'association ;
- à faciliter la mise en lien de l'association avec les établissements identifiés pour le déploiement des programmes ;
- à associer Passeport Avenir aux initiatives et réflexions portant sur les actions de partenariat entre l'école et le monde professionnel pour favoriser l'égalité des chances dans l'éducation, en particulier dans les filières de l'enseignement

supérieur qui favorisent l'accès aux poste à responsabilités dans les entreprises et les administrations ;

- à inciter ses partenaires publics et privés à soutenir les actions mises en place par Passeport Avenir ;

Article 4 – Dispositif de suivi

Un bilan annuel des actions déployées par Passeport Avenir sur les établissements de l'académie d'Aix-Marseille sera réalisé conjointement par l'académie et l'association et transmis à l'autorité académique.

Article 5 – Durée de la convention de partenariat

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature et sera renouvelée ensuite chaque année, par tacite reconduction.

Elle pourra conduire à d'autres formes de collaborations que celles prévues, les principes généraux n'étant pas modifiés pour autant. Leurs aménagements éventuels proposés par l'une ou l'autre des parties contractantes et arrêtés d'un commun accord feront l'objet d'un avenant. Elle pourra être résiliée par l'académie d'Aix-Marseille ou par Passeport Avenir sous réserve d'un préavis de trois mois avant le terme.

Article 6 - Règlement d'un litige

Les cosignataires s'engagent à se réunir si un litige sérieux survenait et à en examiner attentivement tous les termes avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue dans le cadre de la présente convention.

Article 7 - Publicité – Communication

Chaque partie s'engage à mentionner la participation de l'autre partie dans toute opération de communication externe qu'elle pourrait réaliser concernant les actions effectuées au titre du présent partenariat.

Fait à _____, le _____, en deux exemplaires originaux.

Pour l'académie d'Aix-Marseille

Pour Passeport Avenir

Bernard Beignier
Recteur de l'académie
d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

Benjamin Blavier
Délégué Général